

L'INDEMNISATION

depuis le 10 septembre 1999



Nombre de recommandations	36 111
---------------------------	---------------

Indemnités recommandées	547 816 625€
-------------------------	---------------------

LES DOSSIERS MATERIELS ET BANCAIRES

depuis le 10 septembre 1999



Nombre de dossiers enregistrés	29 966
⇒ <i>dont dossiers matériels</i>	19 816
⇒ <i>dont dossiers bancaires</i>	10 039

Comptes bancaires attestés et/ou affidavits à l'issue des recherches menées dans ces dossiers	17 478
---	---------------

LES « BIENS CULTURELS MOBILIERS » (BCM)*

depuis le 10 septembre 1999



*Pour une définition des biens culturels mobiliers :
<http://www.civs.gouv.fr/images/pdf/Notion-BCM-v3ter.pdf>

Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	4 444
Dossiers indemnisés contenant une ou des œuvres d'art	188
Indemnités versées pour des dossiers mentionnant des biens culturels	55 553 340 €

@ LE SITE INTERNET
WWW.CIVS.GOUV.FR



Pages consultées sur le site au cours du mois	773
Nombre annuel de visites depuis le début de l'année	309 (511 en 2022)